**Rapport d’activités du CSNPH – année 2024**

**Préambule**

Si la Convention sur les droits des personnes handicapées existe depuis bientôt 20 ans, l’inclusion des personnes en situation de handicap reste un défi. De nombreuses formes de discrimination restent présentes dans le mode de fonctionnement de la Belgique : **la société est d’abord pensée pour les personnes valides** et tout notre environnement est bâti au départ d’une personne qui peut marcher, voir, entendre, comprendre. Quel non-sens !

Sur le terrain, les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches, les professionnels restent sur leur faim : **non-droit, obstacle et exclusion** sont le quotidien des personnes en situation de handicap et leur pleine participation à la vie sociale reste  **un leurre**.

Au-delà de dénoncer le validisme/capacitisme ambiant, il s’agit bien plus de comprendre ce que l’inclusion des personnes en situation de handicap implique en termes de construction politique et sociale. Fondamentalement, l’inclusion des personnes en situation de handicap nécessite une transformation politique structurelle, où la société n’est plus pensée par et pour les seuls valides, mais dans une logique de justice sociale, d’accessibilité universelle et de participation citoyenne.

Concrètement, il s’agit de :

1. Reconnaitre les personnes en situation de handicap comme sujets de droits, non plus comme citoyens à part mais comme **citoyens à part entière**, contribuant aux débats publics ;
2. Fixer un cadre légal qui met totalement en œuvre la **Convention relative aux droits des personnes handicapées ;**
3. Basculer vers **l’accessibilité universelle**
   * Ne pas considérer l’accessibilité comme un « aménagement » pour quelques personnes, mais comme une **norme de conception politique et urbaine**
   * Urbanisme, numérique, culture, éducation → tout doit être pensé « **inclusif par défaut** » ;
4. **Réorienter résolument les politiques sociales et économiques de la Belgique** 
   * **Soutenir l’emploi** des personnes en situation de handicap (formations, aménagements raisonnables, lutte contre les stéréotypes).
   * **Garantir des ressources** financières suffisantes en toute occasion et qui permettent une réelle autonomie (et pas une survie dépendante) tout au long de sa vie ;
5. **Changement culturel et symbolique**
   * **Déconstruire** les représentations sociales du handicap (ni héroïsation, ni infantilisation).
   * Représentation dans les médias, la culture et la politique : donner de la visibilité aux personnes en situation de handicap en tant qu’**acteurs de la société**.
   * La diversité du handicap doit aussi gagner en visibilité : le handicap est **multidimensionnel et aussi souvent invisible**

Le CSNPH a rappelé, au travers de [ses avis](https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2024.html) rendus en 2024, les 5 postulats précités mais aussi exprimé des recommandations très concrètes.

Avec son [mémorandum](https://ph.belgium.be/resource/static/files/Memoranda/memorandum-du-conseil-superieur-national-des-personnes-handicapees-elections-2024.pdf), le CSNPH a su mobiliser, durant l’année 2024, l’attention autour des élections fédérales sur ces 5 enjeux.

Le CSNPH s’est **aussi** positionné clairement dans le débat sociétal : [le sport de loisir accessible au plus grand nombre](https://ph.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/28-08-2024-jeux-paralympiques-paris-le-csnph-y-sera-%C2%A0.html), [le non-recul des droits](https://ph.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/12-11-2024-appel-%C3%A0-signature-d%E2%80%99une-carte-blanche-pour-garantir-les-droits-fondamentaux%C2%A0.html), [une accessibilité renforcée des transports ferroviaires](https://ph.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/07-10-2024-recommandations-pour-l%E2%80%99accessibilit%C3%A9-du-transport-ferroviaire.html), [la défense de formes de vie collective respectueuses de l’autonomie](file:///\\nuvem.intra\ph.belgium.be\fr\actualités\01-07-2024-position-du-bdf-et-du-csnph-les-personnes-en-situation-de-handicap-doivent-pouvoir-choisir-de-vivre-dans-des-lieux-de-vie-colle.html), etc.

Le bilan de cette mobilisation est parfois positif et parfois décourageant.

Il est certain que le suivi du CSNPH durant toute la législature du **plan fédéral handicap**, son implication concrète auprès d’un grand nombre de cabinets et son évaluation finale en 2024 ont permis globalement de renforcer l’inclusion dans certains domaines ([avis 2024-16](https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2024-16.html)).

2024 est aussi l’année de la fin de la législature du gouvernement De Croo 20219-2024 : le CSNPH est satisfait de certaines avancées engrangées comme :

* La préparation et mise en oeuvre du Plan fédéral handicap (avis ....)
* La relance de la CIM Handicap

En même temps, beaucoup **de dossiers sont restés au milieu du gué durant cette législature** et 2024 n’a pas permis leur finalisation. Pourquoi ? Absence de volonté politique ? Défaut d’anticipation et de vision ? Manque de planification ? Compréhension erronée des enjeux ? Des budgets limités et des économies à réaliser ? Tout à la fois, probablement.

Le CSNPH espérait pourtant, si pas une finalisation, des avancées qui engageraient le prochain gouvernement fédéral :

* réforme de la loi de 1987 sur les allocations pour personnes handicapées,
* renforcement de l’emploi des personnes en situation de handicap sur le marché ordinaire du travail,
* réforme de la loi du 17 mars 2013 sur la capacité juridique, réforme des interventions de logopédie pour personnes en situation de handicap,
* création d’un fonds pour la prise en charge des victimes de la thalidomide (softénon),
* Réforme du CSNPH,
* prise en charge des femmes en situation de handicap dans les centres pour victimes de violences,
* billetterie et surcoût lié aux paiements non digitaux de la SNCB,
* lutte contre le non-take-up,

Et pourtant, plus que jamais, nous devons rester vigilants et intransigeants lorsqu’il s’agit de défendre des droits et des valeurs démocratiques ! Le monde politique national et international se transforme et les discours stigmatisants sont nombreux (sans compter fake news, impact délétère des réseaux sociaux) ; la logique économique et financière omniprésente justifie des situations de travail, de logement, de mobilité… qui sont fondamentalement discriminantes. La rareté des matières premières, les changements climatiques, les tensions internationales… poussent les nations et les peuples à se replier sur eux-mêmes. Partout dans le monde et dans tous les pays (la Belgique n’est pas en reste), certains mouvements brouillent la lisibilité des réels enjeux sociétaux et proposent de **fausses solutions à un électorat confronté à des problèmes réels**; certaines de ces solutions stigmatisent, rejettent et excluent les « personnes différentes », en ce compris les personnes en situation de handicap.

Le CSNPH continuera résolument de s’inscrire dans une démarche de droits, d’égalité et d’accessibilité. **L’UNCRPD et l’article 22 ter de la Constitution sont des socles nécessaires et indispensables** en ce qu’ils rappellent que les autorités ne doivent pas uniquement s’abstenir de discrimination mais véritablement endosser **une vision engagée et concrète de l’inclusion**. L’article 22 ter permet aussi aux juges d’évaluer la conformité des normes et écarter celles contraires. Sans oublier l’obligation de standstill qui empêche la réduction des droits existants. Unia et les associations ne sont pas en reste pour dénoncer les enjeux, promouvoir des changements pratiques, sensibiliser, proposer des projets pilotes… Le travail qui nous attend est important pour parvenir à une société inclusive des personnes en situation de handicap et de leur famille ; de nombreuses priorités ont été notifiées à la Belgique en 2024 pour améliorer la mise en œuvre de l’UNCRPD ( [rapport à la Belgique](https://bdf.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/13-09-2024-uncrpd-la-belgique-a-re%C3%A7u-des-objectifs-et-des-priorit%C3%A9s-tr%C3%A8s-clairs-%C2%A0.html)) .

Pour mettre en œuvre ces priorités, il faut un cadre de travail global solide où chacun assure ses responsabilités : la société civile alerte et conseille ; le politique entend et agit en adéquation. Ce modèle ne peut pour aucun motif s’affaiblir et au contraire doit être renforcé. Dans ce contexte, il est indispensable que les acteurs sociaux liés au handicap – principalement **associations et conseils d’avis – soient financés à la hauteur nécessaire de leur implication politique dans les processus de réflexion et de décision**. J’ose espérer, et l’ensemble des membres du CSNPH s’associe à moi, que le politique identifiera à tout le moins les priorités essentielles et dégagera les financements adéquats pour assurer, en 2025 et dans les années qui suivent, une politique véritablement inclusive des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie !

Gisèle Marlière

Présidente

1. **2024, Année d’élections, année de** [**mémorandum**](https://ph.belgium.be/resource/static/files/Memoranda/memorandum-du-conseil-superieur-national-des-personnes-handicapees-elections-2024.pdf)

**Des revendications très claires pour renforcer la mise en œuvre des droits et améliorer l’inclusion des PSH**

Ce mémorandum se voulait un document stratégique, transversal et complet, intégrant à la fois des demandes concrètes (ex. révision des allocations, accessibilité, mobilité, intelligence artificielle, etc.) ainsi que des réflexions institutionnelles (fonctionnement du CSNPH, plateforme interfédérale consultative, inclusion dans le processus politique).

**Une politique inclusive : Tous les domaines de compétence fédérale concernés !**  : Mobilité et accessibilité, reconnaissance juridique, qualité de soins, emploi, ressources, digitalisation… sans oublier le droit et la possibilité concrète de voter pour toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap ! Plus globalement, il s’agit de garantir l’égalité réelle, l’accessibilité universelle, la participation active et la sécurité socio-économique des personnes en situation de handicap.

**Urgence absolue  : Refonte des allocations aux personnes en situation de handicap.**

**Rien sur nous sans nous !**  : La participation du CSNPH et des associations de personnes en situation de handicap à la construction de la décision politique est une exigence de l’UNCRPD ratifiée par la Belgique et essentielle pour une démocratie participative satisfaisante. Il convient aussi de rémunérer correctement les associations pour cet investissement.

**Un secrétariat adéquat pour soutenir le CSNPH dans ses missions réglementaires.**

**La CIM Handicap et la Plateforme interfédérale consultative du handicap doivent travailler ensemble.** La fédéralisation des compétences de ces dernières décennies n’a pas pris en considération la nécessité d’intégrer les politiques et mesures pour répondre correctement aux droits des personnes en situation de handicap. C’est un message que le CSNPH n’a de cesse de rappeler.

1. **2024,** **Année d’évaluation de la Belgique**

**L’ONU évalue la Belgique quant à la mise en œuvre des droits des PSH et leur inclusion**

A l’occasion du rapportage quinquennal auprès de l’ONU quant à la mise en œuvre de l’UNCRPD, le BDF avait pointé, avec ses membres et la plateforme interfédérale des conseils d’avis handicap, une [série de préoccupations](https://bdf.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/17-09-2024-les-principales-lacunes-dans-la-mise-en-%C5%93uvre-de-l%E2%80%99uncrpd-en-belgique.html) par rapport à l’exclusion, à la discrimination et au manque d’autonomie de personnes en situation de handicap. Les experts ont largement soutenu les attentes du secteur et ont remis [un rapport concret à la Belgique](https://bdf.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/13-09-2024-uncrpd-la-belgique-a-re%C3%A7u-des-objectifs-et-des-priorit%C3%A9s-tr%C3%A8s-clairs-%C2%A0.html), qui dispose à présent d’une période de 7 ans pour mettre en œuvre ces observations.

Le CSNPH a déjà utilisé ce rapport en 2024 pour appuyer ses interpellations politiques, notamment à l’occasion de [l’avis sur le rapport final du Plan fédéral Handicap 2019-2024](https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2024-16.html) .

1. **2024, le CSNPH a rendu 20 avis**

**Quelques prises de position qu’il ne fallait pas manquer !**

**Une vraie capacité juridique de la personne en situation de handicap** : reconnaître ses compétences, l’accompagner quand il le faut et la représenter aussi peu que possible.

**Une mise en accessibilité réelle de notre environnement** : prévoir des équipements publics (paiement, services publics…) réellement accessibles et des sanctions en cas de non-conformité.

**Une mobilité efficace**: l’utilisation de la carte de stationnement ne peut être rendue compliquée par les nouvelles technologies (scancars, handyPark), le code de la route doit veiller à la sécurité des déplacements des personnes en situation de handicap, la multimodalité doit intégrer les besoins des personnes en situations de handicap.

**Une simplification administrative et un soutien aux bénéficiaires** : information claire, accompagnement humain, délais raisonnables, évaluation respectueuse et lutte contre le phénomène de non-recours grandissant.

**Inclusion systématique (“handistreaming”)** : adoption d’une approche transversale pour toutes les politiques, avec indicateurs, moyens et planification.

**Consultation précoce et structurelle** du CSNPH à toutes les étapes de l’élaboration des politiques

**Renforcement organisationnel du CSNPH** : davantage de personnel pour soutenir ses missions et permettre au CSNPH d’être plus réactif et plus pro-actif**; le remplacement des départs est un minimum !**

Retrouvez tous les avis du CSNPH ici : <https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2024.html> . Depuis 2024, chaque avis est aussi systématiquement introduit par quelques aspects phares <https://ph.belgium.be/fr/avis/r%C3%A9sum%C3%A9s-2024.html>

1. **Les news du CSNPH en 2024**

**Quelques messages forts qui restent d’actualité**

* **25 janvier 2024 :** « Ma vie, quels choix ? » **-** il manque beaucoup de mesures politiques concrètes pour soutenir le processus de **transformation et de diversification des lieux de vie** qui respectent le choix de vie des personnes en situation de handicap.
* **23 février 2024 :** Rembourser la logopédie, quel que soit le **QI de l’enfant**.
* **26 février 2024** : Les nouvelles voitures M7 de la SNCB sont un progrès, mais pas encore totalement **accessibles** à tous.
* **19 mars 2024** : **Présidence européenne** **belge** – une place pour la Stratégie européenne des droits des personnes en situation de handicap ?
* **25 avril 2024** : La **liberté d’expression** permet « de heurter, de choquer ou d’inquiéter ». Mais lorsqu'il s'agit d'inciter à la haine, à la violence, à la discrimination ou à la ségrégation, des mesures pénales doivent pouvoir être prises.  La Constitution doit être réformée en ce sens.
* **28 et 30 août 2024** : Focus sur les **Jeux Paralympiques de Paris**, avec des appels à davantage de moyens pour des clubs inclusifs.
* **3 décembre 2024** : L’inclusion peine à se concrétiser. Comment est-il possible que si peu de progrès ait été accompli après 15 ans ? Qu'est-ce que cela dit de notre société et de ses valeurs ?

Retrouvez toutes les news ici : <https://ph.belgium.be/fr/actualit%C3%A9s/nouvelles-archives.html>

1. **Année de la présidence européenne belge**

**En dépit de grands espoirs en 2023, le CSNPH est resté sur sa faim**

Un entre-deux politique sur le plan européen et belge (élections respectives avec une Commission et un gouvernement sortants) est probablement une partie de l’explication. La Belgique a finalisé le dossier de la directive sur l’European Disability Card et la carte de stationnement, mais les attentes du terrain allaient largement au-delà (renforcement des exigences liées à l’accessibilité, exclusion liée à la digitalisation …) et à minima des réflexions auraient pu être lancées.

1. **Une implication importante du CSNPH**

**Des plénières bien remplies, des groupes de travail actifs et des prises de parole nombreuses**

Liste complète des compte-rendu des réunions de la plénière :

Liste des groupes de travail- cadence et ordre du jour sommaire

Liste des rencontres et des prises de parole :

* Jeudi de l’hémicycle - Parlement bruxellois - Formes de vie collective – colloque « ma vie, mes choix », Bruxelles 25.01.2024
* AB-REOC - L’inclusion financière à l’ère numérique, Parlement fédéral, Bruxelles, 23.04.2024
* Cabinets Lalieux-Dermagne - Emploi PSH dans le secteur privé – Table ronde avec les partenaires sociaux – Bruxelles 30.04.2024
* Cour des Comptes – avenir des allocations – Bruxelles 25.07.2024
* SPF Sécurité sociale - Lancement du Plan Fédéral Handicap 2024-2029- Bruxelles 18.09.2024
* Paralympics – Paris 28.09.2024
* Fonds André Maes – colloque "L'Avenir de l'emploi des personnes porteuses d'un handicap moteur dans un marché du travail en mutation - Jouer gagnant" - Namur 24.10.2024
* Colloque sur l’état des droits des personnes en situation de handicap intellectuel en Belgique francophone. Bilan 2024 & défis ! Namur- 16.11.2024
* SDG – Forum - Leaving no one behind – inclure les droits des personnes en situation de handicap dans les objectifs de développement durable (FR)- Bruxelles, 5 et 6.11.2024

1. **Des lecteurs qui suivent les travaux du CSNPH**

**XXX vues**

Constats généraux

1. **2024, un besoin croissant de secrétariat pour remplir les missions du CSNPH**

**Les départs de personnel ne sont pas remplacés**

Au-delà du travail « ordinaire » lié à la préparation des réunions réglementaires : Bureau, plénière, groupes de travail internes et externes, le secrétariat du CSNPH a aussi assuré les missions du BDF, soutenu la plateforme interfédérale des conseils d’avis, collaboré avec le mécanisme de coordination dans le cadre de la préparation de la présidence européenne et a suivi la mise en œuvre du Plan fédéral Handicap. Les réunions avec la DG Personnes handicapées se sont également multipliées au rythme de la programmation de l’administration.

Au final, ce ne sont pas moins de xxx réunions qui se sont tenues : chacune a été préparée par le secrétariat.

Vous retrouverez ici le tableau des réunions 2024

Le contexte de travail n’est cependant pas facile. Le 31 décembre 2024, la dernière juriste néerlandophone effectivement en fonction quittait le service. Son remplacement annoncé par l’administration en 2024 a été annulé en 2025. D’autres personnes ont quitté le secrétariat les années précédentes. C’est une situation qui met en péril les missions réglementaires du CSNPH et le politique reste sourd aux appels ([avis-2024-08](https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2024-08.html)).

Le secrétariat du CSNPH n’en demeure pas moins une équipe totalement engagée en faveur d’une société inclusive : vous retrouverez le travail réalisé depuis 2009 sur le [site du CSNPH.](https://ph.belgium.be/fr/)

Au 01.01.2025, la situation est la suivante:

Benjamin, Eva, Muriel, Olivier assurent la gestion des dossiers et gèrent les réunions et leur suivi.

Marjorie veille au bon déroulé des réunions et au bon fonctionnement administratif du CSNPH

Fre gère le site internet du CSNPH et assure la visibilité du travail du CSNPH.

Véronique assure la gestion de l’équipe et la coordination des travaux

N’hésitez jamais à nous contacter par mail : [info@ph.belgium.be](mailto:info@ph.belgium.be) ou  
par tél. 02 509 83 59 / 02 509 82 79

Merci aussi de nous adresser vos suggestions et demandes, témoignages et questions via notre formulaire de contact <https://ph.belgium.be/fr/contact/contact.html>